Image not found or type unknown

Location logement sans chauffage

Par **fidjie14**, le **15/09/2014** à **16:13**

Voila je vous explique .
j'ai loué un logement plusieurs mois mais ayant une panne de chauffage je ne vivais pas dans le logement.
le premier mois je n'ai pas payé puis après réparation j'ai payé normalement sauf qu'en pleine hiver 8degrè, une fille de 10mois bref logement non chauffé je vivais donc toujours pas dans le logement.
bailleur injoignable (car travail trop) la personne par qui je passe n'ai pas propriétaire mais juste un ami de la propriétaire donc lui ne peu prendre de décision et essai de voir avec la proprio.
les mois passe rien ne change (car a la base c'était une pièce de chauffau qu'il a falu commender avec plusieurs mois d'attente)
bref un gros ral le bol et un courrier je décide de quitter l'appartement et d'un "commun accord" par message vocal car la proprio toujours injoignable elle me repond donc juste qu'elle est d'accord et du coup je quitte l'appartement sans préavis.
Etat des lieux fais niquel vu que je n'y ai pas habité mais voila après X demande ecrit et message elle ne me rendra pas la caution (a la raigueur je peux comprendre vu que je n'ai pas payé les trois mois de préavis) mais par contre elle ne veut pas non plus me remboursé le prix du gaz que j'avais fais livré avant de partir alors que les nouveaux locataires l'on réglé.
je voudrais uniquement s'avoir s'il faut que je tire un trai sur ses mois pénible ou ai-je recours sachant qu'en partant sans préavis je suis aussi en tor.
cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés